

Limites du document

L'APISQ a réalisé le Guide des pratiques d'excellence en prévention des dommages dans le but de fournir un outil de référence, de formation et de sensibilisation afin d'aider à réduire les bris aux infrastructures souterraines. Un nombre important de parties prenantes ont contribué au développement de ces pratiques obtenues par consensus. Cet effort de jugement collectif requiert néanmoins certaines mises en point à prendre en compte :

- L'APISQ ne privilégie aucune entreprise, technologie, procédé ou produit même si ses opérations reposent sur les contributions volontaires de partenaires financiers aussi parties prenantes de l'Alliance.
- Ce guide se veut un outil d'application général. Il ne remplace aucunement les guides, politiques ou exigences propres à certaines entreprises ou organisations dans des situations ou des contextes particuliers. **Il ne se substitut pas non plus à la réglementation municipale, provinciale et fédérale en vigueur.**
- Certains chapitres du Guide ont été élaborés dans l'optique de faire cheminer les réflexions en matière de prévention des dommages. En ce sens, les énoncés de pratiques font davantage référence à l'objectif à atteindre qu'à la pratique actuellement appliquée dans l'industrie. Cependant, dans un avenir, que nous souhaitons rapproché, ces pratiques deviendront la réalité.

INTRODUCTION

Prévention des dommages, une responsabilité partagée

Les bris aux installations souterraines peuvent habituellement être évités et se produisent généralement à cause d'une rupture dans le processus de prévention des dommages. Lorsque les meilleures façons de faire sont respectées par les différentes parties prenantes dans un projet de construction ou de réhabilitation, il en découle des chances accrues d'une excavation sans bris, sans dommage et sans accident. La responsabilité de prévenir les dommages incombe à toutes les parties prenantes dans un projet. La conception et le design du projet, le centre d'appels unique, la localisation des réseaux enfouis, le respect de pratiques de creusement sécuritaires par les excavateurs, l'élaboration d'une cartographie appropriée ainsi qu'une sensibilisation efficace des différents publics cibles sont toutes des étapes interdépendantes du processus de prévention des dommages.

Les bris aux réseaux souterrains peuvent occasionner des interruptions de services essentiels. Ils peuvent aussi entraîner des blessures graves et même la mort de travailleurs. Les télécommunications, l'eau potable et les égouts, la distribution électrique, la distribution du gaz naturel, entre autres, font partie des services qui peuvent être interrompus lors de bris. Si les coûts de réparation d'un réseau se chiffrent assez facilement, les coûts sociaux ou indirects, quant à eux, sont difficilement quantifiables. Toutefois il est facile d'imaginer une facture salée quand on pense notamment aux entreprises, aux résidences, aux hôpitaux et à la circulation routière affectés, de même que les services d'urgences appelés sur les lieux.

Tout comme le développement durable est avant tout un choix de société qui place l'être humain au cœur des préoccupations, la prévention des dommages aux infrastructures souterraines est aussi un choix de société. Il présuppose que les propriétaires/exploitants de réseaux adhèrent au centre d'appels unique et que les excavateurs appellent avant de creuser. En réduisant les bris, nous répondrons aux principes du développement durable qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

Qu'est-ce que Alliance pour la protection des infrastructures ?

L'APISQ est un organisme sans but lucratif créé en 2004 et qui réunit des personnes et des organisations issues de 22 groupes d'intérêts pour partager leurs enjeux et trouver collectivement des solutions à des problèmes partagés.



Il est malheureux de le constater, mais ça prend souvent une catastrophe avec des décès pour que des décisions difficiles soient prises. Néanmoins, l'industrie du souterrain au Québec n'a pas attendu la catastrophe pour commencer à se prendre en mains et s'engager dans la promotion de la prévention des dommages afin de réduire les bris, d'assurer la sécurité des personnes et de maintenir les services.

Le présent document est la deuxième version d'un guide qui vise à définir les pratiques d'excellence en Prévention des dommages aux infrastructures souterraines pour le Québec. Le document continuera à faire l'objet de révisions au fil des mois et des années. À vous, parties prenantes de l'industrie, de faire valoir votre point de vue pour qu'il soit pris en compte dans les versions ultérieures.

Historique de la prévention des dommages

La prévention des dommages aux infrastructures souterraines en Amérique du nord débute inévitablement par les États-Unis. Depuis la fin du dix-neuvième siècle les réseaux souterrains se sont multipliés afin de rendre accessibles les nouvelles technologies et pour satisfaire aux exigences toujours croissantes pour diverses sources d'énergie. On retrouve sous le sol une vaste toile d'araignée ou s'entrecroisent égouts, aqueducs, réseaux de communications, réseaux de transport et d'alimentation en électricité et en produits gaziers, et plus encore. Évidemment, au fil des années les réseaux souterrains deviennent de plus en plus complexes, élevant de fait les risques de bris lors de travaux d'excavation.

C'est donc suite à des incidents majeurs ayant coûté la vie de citoyens, que le gouvernement fédéral américain, par l'entremise dans son ministère des Transports, a exigé des propriétaires/exploitants de réseaux souterrains, particulièrement les transporteurs d'hydrocarbures, qu'ils développent des moyens pour réduire les risques inhérents aux travaux d'excavation, menaçant d'y aller d'une législation musclée si l'industrie ne réussissait pas à se prendre en main. C'est ainsi qu'est née, en 1998, le Common Ground Alliance (CGA) issu du Common Ground Study.

Cet organisme, réunissant les différentes parties prenantes du monde des infrastructures souterraines, s'est donné comme mandat de développer de manière consensuelle les meilleures pratiques de travail, à partir de la conception d'un projet jusqu'à son achèvement. Depuis, le CGA est devenu l'organisme de référence en matière prévention des dommages.

Centre d'appels unique

Il n'y a pas si longtemps, chaque propriétaire/exploitant d'infrastructure souterraine devait être joint distinctement pour connaître l'emplacement de ses réseaux, mais comme on ne connaissait pas nécessairement les propriétaires de réseaux à proximité du site d'excavation proposé, il était courant de ne pas tous les joindre. D'ailleurs, la lourdeur du processus décourageait bon nombre de gens et beaucoup prenaient le risque de ne pas s'informer. Le nombre d'incidents atteignait des proportions alarmantes. Durant les années soixante et soixante-dix, aux États-Unis on assistait alors à la naissance des centres d'appels uniques par lesquels les propriétaires/exploitants rendaient disponibles, à partir d'un seul point de contact, les informations relatives à l'emplacement de leurs réseaux.

Cette initiative a permis de réduire grandement le nombre de dommages aux réseaux enfouis. Des lois américaines sévères obligent l'appel avant les travaux

d'excavation et imposent aux propriétaires/exploitants de réseaux souterrains une affiliation avec les centres d'appels uniques. Les contrevenants sont d'ailleurs passibles d'amendes très élevées. Aujourd'hui, tous les états américains disposent de législations orientées sur la protection des infrastructures souterraines et chaque état possède un centre d'appels unique.

Info-Excavation

Initialement, onze propriétaires/exploitants se sont associées pour fonder Info-Excavation, un centre d'appels unique qui desservirait le territoire du Québec. Au cours de 1993, sa première année d'exploitation, Info-Excavation a traité environ 25 000 demandes de localisation. L'organisation compte maintenant plus de soixante membres corporatifs et environ 70 membres municipaux et le nombre de demandes oscillent autour de 150 000 pour près de 500 000 avis de demandes.

Au Québec, force est de constater que de nombreuses excavations sont encore réalisées sans que ne soit faite une demande de localisation. Les raisons citées pour justifier cette situation sont nombreuses et diverses, mentionnons entre autres les délais requis pour réaliser une localisation, les échéanciers trop courts accordés par les donneurs d'ouvrage, l'impression de connaître d'instinct l'emplacement de tous les réseaux de notre coin de pays, l'ignorance de l'existence de Info-Excavation, etc. Il n'empêche que le centre d'appels unique est le fondement d'un processus de prévention des dommages organisé et cohérent. Pour qu'Info-Excavation puisse vraiment porter la désignation de Centre d'appels unique, il faudrait que les propriétaires/exploitants soient inscrits au service. Ainsi les excavateurs auraient l'exhaustivité des réseaux enfouis. Cette réalité serait vraiment une percée importante dans la réduction des bris.

Les pratiques d'excellence que vous avez entre les mains sont chacune une façon de réduire les bris dans la mesure où toutes les parties prenantes impliquées dans les réseaux souterrains assument leur part de responsabilité dans le processus.